

Assemblée générale ordinaire du 10 novembre 2006

RAPPORT FINANCIER

Comme annoncé l'an dernier, ce budget n'est que la 2^e partie du budget bisannuel 2004 – 2006 qui devait valider le retour à l'équilibre financier de l'AIDEMA. Afin de valider nos choix avant d'engager les dépenses nous avons choisi de travailler en deux temps : l'an dernier nous devions tester le volet "recettes" et si le résultat était conforme à nos espérances le volet "dépenses" ne devait être testé que l'année suivante.

L'an dernier nous avons donc continué notre régime de "disette" au niveau des dépenses et avons validé le volet "recettes" avec un excédent de 14 130 € en fin d'exercice, excédent affecté aux dépenses de cette année grâce aux provisions passées au bilan 2004 – 2005. Le budget prévisionnel 2005 – 2006 prévoyait un déficit de 9959 € qui, ajouté à l'excédent précédent de 14 130 €, devait conduire sur les 2 années à un excédent cumulé de 4171 € soit 2085 € par an, soit encore 1,53 % des dépenses.

Au vu du bilan de cette année, on peut dire que le volet "dépenses" est également validé et que le retour à l'équilibre financier de l'AIDEMA est maintenant confirmé. En effet, le déficit de cette année est inférieur à celui prévu et s'élève à 7866 € ce qui conduit sur les 2 ans à un excédent cumulé de 6264 € soit 3132 € par an, soit encore 2,89 % des dépenses.

Dans le détail le bilan 2005 – 2006 s'établit de la sorte :

- **Dépenses** : 152 666 € dont
 - 117 331 € de salaires et charges (cours, direction et secrétariat) : 85,72 % des dépenses en moyenne sur les 3 dernières années
 - 19 115 € pour instruments et concerts d'élèves : 6,37 % des dépenses en moyenne sur les 3 dernières années
 - 6283 € de concerts et manifestations : 2,07 % des dépenses en moyenne sur les 3 dernières années
 - 1981 € de divers musique : 1,26 % en moyenne sur les 3 dernières années
 - ➔ le total de ces postes "musique" représente 144 710 € soit 95,42 % des dépenses en moyenne sur les 3 dernières années

Ecole de Musique

aidema@aidema.net

01 30 88 92 94

MAIRIE
78610
AUFFARGIS

<http://www.aidema.net>

- ensuite nous avons 3900 € de frais de comptabilité : 2,66 % des dépenses en moyenne sur les 3 dernières années
- enfin les frais de fonctionnement s'élèvent à 4056 € : 1,92 % des dépenses en moyenne sur les 3 dernières années
- **Recettes** : 144 800 € dont
 - 95 733 € de cotisations d'adhérents : 68,13 % des recettes en moyenne sur les 3 dernières années
 - 42 139 € de subventions : 28,34 % des recettes en moyenne sur les 3 dernières années
 - ➔ **il est à noter que nous avons touché cette année un rappel de subventions (2337 €) sur l'année 2005 de la part de la ville du Perray en Yvelines que nous remercions.**
 - 6928 € de recettes propres (concerts, stages, location d'instruments, ...) : 3,53 % des recettes en moyenne sur les 3 dernières années.

Les éléments marquants de ce budget sont :

- la subvention demandée par élève qui reste inchangée depuis 3 ans à 191 €
- le montant du supplément "extérieur" qui reste aligné sur la subvention par élève afin que les communes ne subventionnent pas les extérieurs comme elles nous l'ont demandé
- la ligne "provision solde affaire prud'homale" qui n'apparaîtra plus car cette affaire est définitivement réglée : le délai de reprise expirait en juillet 2006
- les stages et concerts qui sont autofinancés. Afin de ne pas grever le budget de l'école il a été décidé que, tout comme les stages, la saison de concerts devait s'autofinancer. Cette année le stage a été annulé car non rentabilisé mais la saison de concerts, bien que particulièrement riche, a été équilibrée financièrement (déficit 74 €) grâce à la billetterie et les sponsors. De plus, nous avons obtenu des subventions du conseil général pour certains de ces concerts ; ces subventions seront touchées l'an prochain et serviront à l'équilibre de la saison prochaine. A ce sujet, il faut souligner l'importance de la présence d'un directeur et d'une secrétaire salariés qui disposent du temps nécessaire pour monter tous les dossiers de subventions possibles : cette année ceci nous a permis d'obtenir du conseil général en plus des subventions habituelles : 4000 € de subventions pour l'achat d'instruments et 5117 € de subventions aux projets pour certains concerts.

Enfin, si on rapporte les dépenses au nombre d'heures de cours et d'élèves on obtient des ratios montrant la bonne gestion de l'école :

AIDEMA

<http://www.aidema.net>

AIDEMA

AIDEMA

Auffargis, Les Essarts-le-Roi, Les Brevinères, Le Perray-en-Yvelines
Agréée Jeunesse et Education Populaire par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

Ecole de Musique

aidema@aidema.net

01 30 88 92 94

MAIRIE
78610
AUFFARGIS

<http://www.aidema.net>

- le coût moyen d'un élève est de 668.26 € alors que dans certains conservatoires municipaux il s'élève à plus de 2150 €
- le coût moyen d'une heure-année de cours s'élève à 1431,98 € alors que les salaires et charges de la même heure-année sont de 1342.65 € (94 % du total) ; quand on sait que nous n'avons aucun moyen d'action sur les salaires et charges qui nous sont imposés par la convention collective on se rend compte que nous ne pourrions guère descendre plus bas dans les coûts pour les parents et les communes qui nous subventionnent.

En conclusion, les finances de l'AIDEMA sont équilibrées et toutes les économies réalisables l'ont été, notamment en achetant les instruments que nous louions à perte depuis des années faute de moyens pour les acheter. Nous pouvons à partir de cette rentrée à nouveau limiter le coût pour les familles en offrant aux élèves des pratiques collectives sans supplément de cotisation et les entrées gratuites à tous nos concerts, tout en continuant nos réductions "familles nombreuses" (15 % pour 2 inscrits et 25 % à partir de 3). Par contre l'augmentation sensible du nombre d'élèves cette année pose le problème de savoir jusqu'où les communes qui nous subventionnent pourront nous soutenir. Le nouveau CA devra éclaircir ce problème car l'école ne peut vivre sans les subventions de nos municipalités : les cotisations et les recettes propres de l'association ne couvrent même pas les salaires des professeurs !